

DELIBERATION N° 95/09-15 - OPERATION TREMPLIN/EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR

Monsieur SQUILLACE, Adjoint, rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal, prise en date du 28 Février 1995, d'adhérer au projet de contrat de ville de l'Agglomération Nancéienne.

Dans le cadre du programme du Contrat de Ville de LUDRES, il était décidé la mise en place d'actions concrètes s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans avec interaction sur les enfants scolarisés et sur l'ensemble de la population sous le nom "OPERATION TREMPLIN".

La mise en place de cette opération nécessite l'embauche à temps complet, pour une durée de 6 mois renouvelable, d'un permanent chargé de l'assistance comprenant : le suivi et l'orientation des jeunes, l'animation d'activités, l'organisation de stages et la liaison avec les différentes organisations intégrant ces jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'animateur sur un emploi contractuel,
- d'embaucher un animateur permanent à temps complet, pour 6 mois renouvelables, rémunéré sur la base du SMIC, à compter du 1er Octobre 1995,
- la rémunération serait prélevée sur la subvention de 150 000 F figurant au crédit du budget communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'embauche.